

PRÉSIDENTENCE

Direction de
l'Environnement

Bureau des ICPE

Baie de la Moselle
6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 28 AOUT 2015

Le Président

à

Gérant de la SARL Recycal
Zone industrielle de Normandie
6 rue Georgette Mourin
BP 1516
98830 Dumbéa

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – dossier de demande d'autorisation d'exploiter un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, sis lot n°36 ZICO, commune de Païta
Référence : dossier reçu le 31 juillet 2012, complété le 27 décembre 2013, le 9 avril 2014, le 15 juillet 2014, le 11, 12 et 23 septembre 2014

Pièces jointes : - arrêté n° 2103-2015/ARR/DENV du 19 AOUT 2015
- accusé réception de l'arrêté
- mémo - extraits du code de l'environnement

N° 9838/DENV/SICIED

Monsieur le gérant,

J'ai le plaisir de vous informer qu'une suite favorable a été réservée à votre demande.

En conséquence, j'ai le plaisir de vous notifier l'arrêté n° 2103-2015/ARR/DENV en date du 19 AOUT 2015 autorisant la SARL Recycal à exploiter un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, sis lot n°36 ZICO, commune de Païta.

En vertu du point 3° de l'article 413-28 du code de l'environnement de la province Sud, cet arrêté doit être conservé de façon permanente sur le site de l'exploitation et tenu à la disposition du personnel et des tiers.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais, l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

*Bureau des Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e) _____

En qualité de : _____

Accuse réception de l'arrêté n° 2103-2015/ARR/DENV, daté du **19 AOÛT 2015**, autorisant la SARL Recycal à exploiter un centre de transit, stockage, recyclage et regroupement de déchets ferreux et non ferreux, sis lot n°36 ZICO, commune de Païta,

En date du _____

Je déclare être informé(e) de la faculté de saisir le Tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de ce jour pour former un recours contre cette décision.

Signature